



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : 19

L'an deux mille vingt deux

Le 4 novembre 2022

Présents : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de monsieur Bernard COCHARD, Maire

Votants : 16

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2022

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Jean-Paul BOIS - Valérie DELHAIE - Audrey ANTOUARD - Bernard GUILLARME - Christian LAMBERT

Absents :

Jérôme PONTAL donne procuration à Catherine PILLOIX
Maria BONZI donne procuration à Jean-Paul BOIS
Sophie KOWALSKI donne procuration à Marcel NICOLIER
Léa REVELLIN - PIALET donne procuration à Véronique CHARDON
Roger CLAVEL donne procuration à Bernard GUILLARME
Aurélien VERNAY donne procuration à Bernard COCHARD
Frédérique LARRAS
Nicolas ISSEMANN
Pierre SIMIAN

Délibération n° 2022 11 64 : Versement d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes pour le Téléthon

Rapporteur : Bernard COCHARD

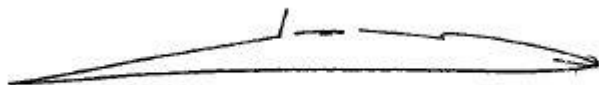
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L.2321-1,
Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2022,
Considérant l'organisation du Téléthon sur la commune,

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 250.00 € pour le Téléthon.
Pour des raisons pratiques, il est précisé que cette subvention sera versée au Comité des Fêtes qui reversera par la suite la somme au Téléthon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle au Comité des fêtes
- **FIXE** le montant de cette subvention à 250.00 €.
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2022, chapitre 67, article 6574

Le maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte :
Publié le : 09 novembre 2022
Transmis le 09 novembre 2022
Reçu en sous
Préfecture le :
Le Maire,
Bernard COCHARD



Envoyé en préfecture le 09/11/2022
Reçu en préfecture le 09/11/2022
Affiché le 10/11/2022
ID : 038-213803398-20221104-2022_11_64-DE



Le secrétaire de séance,
Véronique CHARDON

